

<https://enseignants.se-uns.org/Aides-specifiques-colonies-et-centres-de-loisirs-sans-hebergement>



# Aides spécifiques : colonies et centres de loisirs sans hébergement

- Mon argent et moi - Mes prestations -

Publication date: mercredi 6 mars 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Pour programmer sereinement, les séjours des enfants en colonies ou en centres de loisirs sans hébergement, le SE-Unsa propose un petit tour d'horizon d'aides bienvenues et auxquelles on ne pense pas toujours...

### Des aides financières

Grâce à l'action sociale en faveur des personnels de l'Éducation nationale, il est possible :

- de bénéficier d'aides financières [interministérielles](#) et [académiques](#) pour les séjours d'enfants ;
- d'obtenir des [chèques-vacances](#) qui permettent de régler le coût du séjour.

Certaines Caisses d'allocation familiales (Caf) départementales mettent aussi en place des aides aux vacances des enfants, notamment via la plateforme [Vacaf](#). Il est donc utile de se renseigner auprès de la Caf de son département de résidence pour ne passer à côté d'aucune aide pour les séjours d'enfants.

De même, les collectivités locales (communes, départements, régions) peuvent proposer des aides pour financer la colonie ou le centre de loisirs sans hébergement de son ou ses enfants.

### Des séjours aidés

De nombreuses collectivités locales mettent en place des séjours de vacances pour les enfants dont le tarif dépend du quotient familial. C'est le cas également des séjours organisés par la Caf.

De leur côté, les [Srias](#) (Sections régionales interministérielle d'action sociale) peuvent, en plus d'une aide financière, proposer des séjours à prix négocié auprès du prestataire.

Par ailleurs, l'association Jeunesse au plein air (JPA) dont le SE-Unsa est membre, « *soutient l'accès de tous les enfants aux colonies de vacances, centres de loisirs et séjours collectifs* ».

Ce soutien passe non seulement par des revendications telle la création d'un Pass Colo ([signer la pétition](#)), des aides financières mais aussi par l'organisation de séjours enfants. Pour en savoir plus, il faut se rapprocher de l'antenne de la [JPA de son département](#).

L'association [CGCV](#) organise, elle aussi, des colonies tout en proposant des aides financières.

Enfin, certaines associations caritatives comme le [Secours populaire](#) ou les [Restos du coeur](#) mènent des actions pour favoriser le départ en vacances des enfants.